

ACTION URGENTE

UN AUTEUR PLACÉ EN DÉTENTION AU SECRET

Jean Laokolé, auteur et travailleur humanitaire, a été arrêté vendredi 22 mars par des membres des forces de sécurité à N'Djamena, la capitale tchadienne. On ignore où il se trouve actuellement.

Jean Laokolé a été appréhendé dans la soirée du 22 mars par un groupe d'hommes en civil alors qu'il était en voiture avec sa famille dans le quartier d'Atrone, à N'Djamena. Ces hommes l'ont forcé à monter à bord de leur véhicule et l'ont conduit vers une destination inconnue.

Bien que les autorités n'aient pas révélé ce qui est advenu de lui, il a été vu lundi 25 mars dans un ancien camp militaire de N'Djamena, le camp OCAM, situé derrière le lycée du Sacré-Cœur. Des membres des forces tchadiennes de sécurité utilisent ce lieu pour y incarcérer certaines personnes, bien qu'il ne s'agisse pas d'un centre de détention officiel.

Selon diverses sources, notamment des membres de sa famille, la police a convoqué Jean Laokolé le 22 mars au sujet d'un article publié sur un blog. Il est soupçonné d'avoir porté de « fausses accusations » contre un groupe de personnes qui ont sans doute porté plainte contre lui auprès de la police. Il s'est présenté devant un policier qui aurait alors conseillé aux deux parties de parvenir à un compromis. Elles se sont mises d'accord pour que Jean Laokolé présente des excuses par écrit sur ce même blog et envoie également une lettre d'excuses aux personnes susceptibles d'avoir été blessées par son billet. Il prévoyait de le faire samedi 23 mars.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en français, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhorte les autorités à révéler où se trouve Jean Laokolé, qui a été arrêté et placé en détention au secret ;
- demandez-leur de libérer Jean Laokolé immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi ;
- priez-les de le protéger de toute forme de torture ou de mauvais traitement ;
- engagez-les à respecter et faire respecter le droit à la liberté d'expression au Tchad, et à protéger les citoyens des menaces et manœuvres d'intimidation fondées sur l'exercice pacifique de leurs droits fondamentaux.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 6 MAI 2013 À :

Président de la République
Monsieur Idriss Deby
Président de la République
Présidence de la République
BP 74, N'Djamena
Courriers électroniques :
http://www.presidencetchad.org/nous_ecri_re.php
Formule d'appel : Monsieur le Président,

Ministre des Droits de l'homme
Madame Amina Kodjiyana
Ministre des Droits de l'homme
Ministère des Droits de l'homme
BP 169, N'Djamena
Courriers électroniques :
droittchad@yahoo.fr
Formule d'appel : Madame la Ministre,

Ministre de la Justice
Monsieur Abdoulaye Sabre Fadoul
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
BP 426, N'Djamena
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Tchad dans votre pays. (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN AUTEUR PLACÉ EN DÉTENTION AU SECRET

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Jean Laokolé, auteur et travailleur humanitaire, est le fils de Jean-Baptiste Laokolé, dirigeant de l'opposition politique et secrétaire général adjoint d'une coalition de partis politiques d'opposition, dont Ibni Oumar était le président. Ibni Oumar Mahamat Saleh a été arrêté le 3 février 2008 à son domicile de N'Djamena, la capitale, par des membres des services de sécurité, après que l'attaque menée par des groupes armés d'opposition contre N'Djamena eut échoué. Personne ne l'a revu depuis.

La mère de Jean Laokolé est la sœur de Salek Kebzabo. Ce dernier est le chef de l'opposition au sein du Parlement tchadien et le président du parti politique de l'Union nationale pour le développement et le renouveau.

Les arrestations et détentions arbitraires sans inculpation restent souvent impunies au Tchad. Les personnes victimes de ces pratiques sont régulièrement incarcérées dans des cellules de police ainsi que dans des centres de détention secrets. Les cas de disparitions forcées sont eux aussi fréquents. En dépit de demandes répétées des proches et d'organisations de défense des droits humains, on ignore toujours tout du sort d'un certain nombre de personnes qui ont « disparu » après avoir été arrêtées par les forces de sécurité, notamment des militaires et des civils interpellés en avril 2006 à N'Djamena, en novembre 2007 dans la région de Dar Tama (nord-est du Tchad), et en février 2008, de nouveau à N'Djamena.

Nom : Jean Laokolé

Genre : homme

AU 73/13, AFR 20/001/2013, 25 mars 2013